

## Lettre d'information N° 32 9 novembre 2021

### Information sur les paiements des aides PAC 2021

Bonjour,

conformément à la réglementation européenne, les aides PAC 2021 sont versées en deux temps, via une avance et un solde.

**Les 8 et 22 décembre 2021** seront versés **les soldes** des aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert, paiement en faveur des jeunes agriculteurs) et des aides couplées ovine et caprine, ainsi que le solde de l'ICHN.

Vous pourrez consulter, à ces dates, les relevés de situation qui préciseront votre situation personnelle, en vous connectant sur votre compte TELEPAC.

Les aides couplées végétales, le solde des aides bovines, et les aides MAEC et Bio de la campagne 2021 seront versées en 2022.

Vous en souhaitant bonne réception

Très cordialement

Le chef du service économie agricole et rurale  
Patrick BARNET



***Pour un meilleur service, vous pouvez nous joindre tous les jours de 9 h à 12 h (plus pendant la période PAC de 14 h à 16h) directement sur le standard de l'unité aides directes, MAEC et Bio:***

***05-17-17-39-39***

***Retrouvez toute nos lettres d'information sur le [site internet des services de l'Etat en Charente](#)***